



LA PRESSE
Imprimée et publiée par
W. E. BUCHHEIT.

ADMINISTRATION ET REDACTION:
No. 1340, RUE NOTRE-DAME
(En face de l'Hôtel de Ville.)

ABONNEMENT
Edition Quotidienne... \$2.00 par an
Edition Hebdomadaire... 1.00

LA PRESSE
MONTREAL, 17 OCTOBRE 1885.

A NOS LECTEURS.
La dépression commerciale dont Montréal souffre depuis que l'épidémie de la petite vérole ravage notre ville atteint le journalisme, comme toutes les autres industries.

Dans les circonstances présentes, nous avons cru devoir réaliser une économie d'ordre purement matériel et à laquelle le public ne perdrait rien, en supprimant le supplément du samedi et en répartissant sur nos numéros quotidiens, les matières qui étaient comprises dans notre numéro double.

Nous répondons d'ailleurs en cela à l'opinion qui nous a été exprimée à plusieurs reprises par beaucoup de nos lecteurs : que notre numéro du samedi était un peu long à lire tout d'un trait, et que plusieurs des sujets qui y sont condensés pourraient être traités au jour le jour avec plus d'actualité.

Nous revoilà européenne et commerciale et nos chroniques de la mode paraîtront donc à différents jours de la semaine, dans notre numéro quotidien.

La chronique ouvrière continuera à être publiée dans notre numéro du samedi. Nos lecteurs ne seront pas privés non plus de nos articles littéraires, ni des excellentes reproductions qu'ils avaient l'habitude de trouver dans notre supplément du samedi. Mais au lieu de les recevoir en bloc, ils pourront les lire tout à leur aise, sur notre troisième page, où nous publions quotidiennement un de ces articles.

Ainsi, à part la suppression de la double feuille du samedi, qui n'est de fait qu'une économie de papier, La Presse continuera donc à offrir au public un grand journal aussi complet et aussi bien renseigné que par le passé.

Nous espérons que nos lecteurs apprécieront nos motifs, et nous tiendront compte d'efforts qui n'ont pas été sans fruits, puisqu'ils nous ont permis de réaliser à Montréal, la création d'un grand journal indépendant et strictement impartial.

La décision du Vatican, sur la question des Carolines, sera probablement en faveur de l'Espagne. Cependant on excusera la conduite de l'Allemagne en faveur de l'Espagne. Cependant on excusera la conduite de l'Allemagne en faveur de l'Espagne.

Plusieurs des soi-disant négociants qui sous prétexte d'engager dans les îles de la Nouvelle-Guinée des hommes pour les plantations de Queensland, mais qui, en réalité, faisaient la traite des esclaves, ont été pendus comme pirates. Les navigateurs qui avaient été ainsi entraînés par la force ou par de fausses promesses, ont été renvoyés parmi leurs tribus, avec des présents considérables à titre d'indemnité.

On paraît attacher une grande importance à la découverte de papiers de naturalisation de Riel ; mais tout le monde savait depuis des mois que Riel était citoyen américain.

L'indictment soumis par la poursuite avait même prévu le cas où cette preuve serait soumise par la défense, et deux paragraphes avaient particulièrement pour objet de prévenir cet incident, s'il était soulevé.

Un correspondant écrit à un journal des Etats-Unis que Jéricho est devenue une station balnéaire très prisée des Russes. Il y ont fait construire un hôtel, des cottages, et vont y passer une couple de mois en hiver. Il faut la pêche dans le Jourdain, qui est très poissonneur, et chasser le loup, le cerf et le sanglier dans les montagnes voisines, et se baigner dans la Mer Morte.

Il ne manque plus que des chevaux de bois et une tour Eiffel pour rendre le monde parfaitement inhabitable.

On a beaucoup blâmé le Herald et le Witness principalement — le comité de santé pour n'avoir pas pris de mesures plus promptes et plus énergiques pour faire disparaître l'épidémie qui fait de si nombreuses victimes parmi nous. Que diraient-ils donc s'ils étaient dans l'Etat de New-York ?

Il y a trois ans que le comité de santé d'Albany a été notifié que le gouvernement fédéral avait décidé de se servir de tout son pouvoir chaque fois qu'il serait question de faire disparaître ou de prévenir une maladie contagieuse.

CROQUIS A LA PLUME.

G. A. DROLET.

Sous une tenue élégamment correcte, la tournure et la démarche d'un officier en habits bourgeois.

Au moment, une forte impulsion mûrie de fils d'argent; sur la tête, une paire de moustaches aux pointes fulgurantes dans les jours solennels, tout cela d'un blond fauve. L'œil gris clair, le verbe haut et bref, le geste brusque, complètent cette physionomie essentiellement militaire.

Pour mieux préciser : la tête et l'allure d'un colonel de hussards.

A un pouce près de moins dans la taille, le portrait vivait du héros de Patay.

Circulant dans les rues de Paris, M. G. Drolet recevait certainement les saluts qu'on croirait adresser au général de Charrette; tandis que celui-ci, de passage au Canada, aurait à répondre à ceux destinés à son Soie, M. G. A. Drolet.

Coincidence singulière, la même foi et le même dévouement ont fait l'original et la copie des serviteurs de la même grande cause : la défense du trône pontifical.

Le général a eu le bonheur et la gloire de verser son sang dans maints combats; le modeste sergent n'a pu jouir de cette faveur de la fortune.

A la guerre comme ailleurs, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus.

Sa race, l'hérédité, l'éducation, outre des qualités physiques et morales de premier ordre, l'avaient marqué d'avance des allures typiques d'un état que ses aïeux, son père et son oncle avaient honoré en occupant des grades supérieurs dans la milice du temps.

Et quel héritage de patriotisme ne laissent pas ces hommes simples et grands ! L'aïeul maternel, le Dr Duvert, médecin à St Charles, avait été lieutenant-colonel.

C'est dans le jardin maternel à ses côtés que se tint l'assemblée dite des sept comités, et que furent adoptées les fameuses "Quatre-vingt-douze Résolutions," sorte de cahier des droits de la nationalité Canadienne-française.

Rappelons en passant, qu'à cette mémorable occasion, l'on planta devant la maison du docteur un drapeau tricolore. Ces emblèmes furent enlevés plus tard par les troupes anglaises et transportées à l'île Ste. Hélène. (1)

Dans le pignon de la résidence du Dr Duvert, l'on vit encore vaillamment, comme de nobles cicatrices, la trace des balles tirées par les réguliers en ces jours de troubles et de deuil.

Le grand-père paternel, J. T. Usaint Drolet, surnommé le major Drolet, officier de Ste. Marie, et ancien membre du Conseil législatif, pour le comté de Verchères, malgré ses mœurs paisibles de bourgeois de Ste. Hyacinthe, n'eut pas moins emporté comme saupet.

Ce qui ne l'empêcha point de faire échapper l'ho. L. J. Papineau, aux soldats qui le traquaient et de lui fournir les moyens de gagner en sûreté les Etats-Unis.

Le major n'avait pas froid aux yeux. Ce sont les restes du manoir seigneurial dans les salles d'où il donnait une si plantureuse hospitalité, que l'on aperçoit, couvrant le sol, près du presbytère de la paroisse de Saint-Marc.

Son père, Charles Drolet, était lieutenant-colonel du bataillon de Saint-Hyacinthe. Donc, son aïeul paternel et son aïeul maternel, son père et son oncle, payèrent de leur liberté le concours prêt aux justes revendications d'un peuple.

C'est ce qui explique aussi comment il se fait que M. G. A. Drolet, fervent catholique et conservateur dans le sens français attaché à ce mot, se soit trouvé et reste encore un des membres notables du parti National canadien-français.

digé par son éditeur-proprétaire, M. F. Marchand.

A cette époque, la création récente dans le pays d'écoles militaires, semblait ouvrir une nouvelle carrière à la jeunesse, le disciple de Cujas, entré, en 1864, à l'école militaire de Montréal, et pour plus de commodité, transportait son brevet de cléricature chez MM. Ludwig Labelle et K. Ghiesbreght, qui lui rédigeait une pièce de procédure dans la matinée, tandis qu'il s'exerçait au manège des armes sur le Champ-de-Mars, pendant l'après-midi.

A sa sortie de l'école, il emportait ses deux brevets, de seconde et de première classe, avec le numéro trois dans le classement général des examens de sortie.

Vers la fin de cette même année, au mois de décembre 1864, le jeune officier, appelé à la frontière pour repousser l'invasion fédérale, vint occuper le poste de Lacolle, en qualité de capitaine commandant.

C'est pendant l'exercice de ces fonctions que notre officier de volontaires, rêvant des exploits d'un autre âge, se mit un beau jour en campagne pour s'emparer du fort Henry, sous prétexte qu'il avait appartenu jadis au Canada, le fortin devant lui revenir.

A la suite de cette prise, il prévoyait une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, suivie d'une intervention de la France, etc., etc.

Le résultat de cette aventure qui devait mettre le feu dans les deux mondes, se termina heureusement sans autre effusion que celle de plusieurs bouteilles de champagne, dont les détonations rappelaient vaguement celles de l'artillerie.

M. G. A. Drolet nous a donné dernièrement dans La Presse, en un article plein d'humour et d'entrain : Souvenirs d'un volontaire, le récit de cette expédition tragico-comique.

Ce capitaine de vingt ans, qui avait peut-être entrevu le plumet de général à travers les fumées de la gloire militaire, dut bientôt, après avoir remis son épée au fourreau, échanger la tente mobile du camp contre le bureau-pupitre d'un employé du greffe de la cour de circuit.

C'est qu'il fallait, alors, non-seulement vivre, mais encore fournir aux besoins de sa famille, cruellement éprouvée par une succession de revers.

Il ne fallait point à cette tâche, et ne recula pas en face des sacrifices que devant l'ennemi.

Reçu avocat, en 1866, il devenait et restait pendant quinze mois, l'associé de son confrère M. J. Duhamel.

A ce propos, une anecdote : Avant de s'élever dans l'espace, le jeune signeur du barreau de Montréal devait rompre sa coquille.

Et bien ! ce fut nous qui l'aidâmes bien innocemment d'ailleurs, à prendre ce premier élan.

C'était sa première cause ; il la plaida par devant M. Sexton, ce recorder d'indulgence et paternelle mémoire.

Il s'agissait d'une accusation de vente de boissons alcooliques sans licence.

Logé chez le prévenu, un modeste pâtissier du temps, nous avions été assigné comme témoin au procès.

Rien d'extraordinaire en tout ceci. Mais ce qui nous frappa d'étonnement et brouilla nos idées sur la dignité du sacro-sacré de la profession, ce fut la manière dont M. G. Drolet fut mis au courant des faits par son co-accusé.

Accompagnant le défendeur, nous arrivons au cabinet de Maître Duhamel; le seul nous nous rencontrons deux, avocats, prévenu et témoin.

ville du Congo, située à l'embouchure du Zaïre.

Et voilà comme vingt années avant de Brana et Stanley, un avocat montréalais eût été l'aller traquer au fond du continent noir avec les papyrus de contrées à peine connues. Huit vœux qu'elle passât aujourd'hui, grâce à ce qu'on appelle progrès, un monarque doté d'une liste civile, des impôts et des fonds secrets pour la police du royaume.

Un dernier moment, notre voyageur changea son itinéraire; l'Afrique fut abandonnée pour l'Asie; et, au lieu de faire voile pour le Congo, il s'en vint vers Smyrne à bord d'une palme grecque, l'Agios-Georgios, autrement dit le Saint-Georges.

Ce fut une traversée originale et charmante à la fois que celle accomplie durant ce voyage de vingt-huit jours à travers l'archipel, avec relâche à différents ports, entre autres à Andros; pendant que notre voyageur, sous la direction du maître charpentier du bord, apprenait à balbaïer le grec moderne, en s'aidant des souvenirs de ses traductions de Démétrios.

En longeant ces côtes riantes de la Grèce, en naviguant sur cette mer aux eaux bleues, lamés d'argent, sous l'azur intense de son ciel, plongé dans cette atmosphère lumineuse du sein de laquelle émergent ces îles enchantées où vécurent des légions de déesses et de héros, ses rêveries classiques s'éveillaient et toute l'antiquité grecque lui apparut resplendissant de grâce, dans la force de sa jeunesse et les charmes de son idéal beauté.

M. G. Drolet a raconté dans l'Opinion Publique et dans La Presse, les émotions et les aventures de cette pointe en Orient.

L'Orient, cette terre si riche en secrets et en merveilles, l'attirait invinciblement et enflammait sa vive imagination.

Débarqué à Smyrne, la ville natale d'Homère, saccagée, prise et reprise tour à tour par les Arabes, les Grecs, les Turcs, etc., la métropole commerciale du Levant, il y passa un mois, employant ses journées à parcourir les environs, et la plus grande partie de ses nuits à apprendre l'arabe, car il venait de se faire admettre dans un caravane à destination de Jérusalem.

Une lettre de sa mère, lettre reçue l'avant-veille du départ pour le désert, et dans laquelle on lui annonçait l'envoi à Rome du premier détachement de zouaves canadiens, le fit une seconde fois renoncer à son projet.

A lieu de monter à dos de chameau, d'affronter les hordes de pillards, le sous-fief sinouan, les sables mouvants, du désert, il s'embarqua sur un vapeur, frété pour Constantinople. Il visita la baie, les faubourgs, Pera, le Palais, Stamboul, les mosquées, sans oublier l'antique basilique de Ste. Sophie; puis, il regagna Marseille.

L'arrivée des zouaves canadiens tardant quelque peu, il se rendit à Rome, en compagnie de quelques volontaires comme lui, et dès son arrivée, s'engagea pour deux ans au corps des zouaves pontificaux.

Ceci se passa au commencement de 1868.

Il retrouvait là, en pleine paix, sous le soleil d'Italie, vêtu d'un uniforme oriental, avec l'ordre et la discipline du régiment, les exercices militaires de sa jeunesse; les gardes aux marches de la ville, les reconnaissances, les parties dans la campagne romaine, et jusqu'à la vie du bureau dans l'établissement du célèbre camp d'Anagni.

C'est ainsi qu'après avoir eu la bonne fortune, de soulever un coin du voile du mystère d'Orient, vu Athènes et contemplé le Parthénon, courir l'Archipel où sur chaque rivage de ses îles, un fût de colonne, le front d'un temple, un fragment de statue, représentent d'innombrables chefs-d'œuvre, il lui fut donné d'habiter Rome.

Il put visiter à loisir la Rome chrétienne, ses catacombes, sa ceinture d'igiles et la basilique de St Pierre. Puis, parcourir celle des Césars, encore vivante dans son Colysée, ses obélisques, les colonnades de ses temples, ses arcs-de-triomphe, monuments d'une époque évanouie, mais dont l'aspect atteste encore l'opulence et la grandeur.

Il vit tout cela. Seulement le capitaine de volontaires était redevenu zouave de seconde classe. Six mois plus tard, les gaulois de laine de caporal ornaient les manches de sa veste.

Ce grade lui valut les fonctions de caporal d'ordinaire de sa compagnie. Pour nous, pékins, la charge n'a l'air de rien, mais, au régiment, elle est fort ambitionnée.

Revenu citoyen de Montréal, il reprit sa profession d'avocat et renouvela l'ancienne association avec M. J. Duhamel.

En 1872, prévoyant avec sagacité le développement de certain quartier de la ville, il forma une sorte de syndicat composé de MM. F. David, M. Laurent, S. Rivard, et tous quatre acquirent au prix de \$30,000 ou \$120,000, sur les hauteurs de la rue St Denis, la ferme Conté, où le vieillard propriétaire se bornait à planter des choux et des carottes. Les terrains devinrent domptés 1600 toises.

En attendant que le comité général de la grande manifestation de la St-Jean-Baptiste de 1874, le nomma son trésorier, il collaborait entre temps au Bien-Public.

Ses amis politiques, alors au pouvoir, l'envoyèrent en 1876 à l'exposition du centenaire de Philadelphie, comme membre du jury de la section canadienne (groupe de l'Agriculture).

Comme il s'agissait de ce choix, le ministre lui répondit : l'Hon. M. Joly a accepté le même charge pour juger les corniches... et les comités, (section des conserves alimentaires).

A l'exposition universelle tenue à Paris, en 1878, il y figura comme membre de la commission canadienne, et profita de cette occasion exceptionnelle pour instruire le plus possible et essayer de nouer, des rapports commerciaux et financiers entre la France et son ancienne colonie.

Son Altesse le prince de Galles, le désigna comme membre du jury de la distribution des récompenses, (section des objets de campement).

En reconnaissance de ses services, il reçut la croix de chevalier de la légion d'honneur.

L'année précédente, — 1877, — il avait été décoré de l'ordre de St. Grégoire-Le Grand.

Déjà, il avait parcouru une grande partie de l'Europe, avec sa famille et visité dans leurs châteaux ou sur leurs grandes fermes, en Normandie et en Bretagne, ses anciens compatriotes d'armes d'Italie.

De retour à Montréal, il ouvre un comptoir d'exportation, sous la raison sociale : Lucien Huot, A. Giberton et cie, représentant quatre-vingt-douze maisons d'Europe : France, Suisse, Italie, Hollande, Belgique, etc.

En 1882, lors de l'établissement du Crédit-Financier au Canada cette administration financière lui confiait la charge de Commissaire Censeur.

A fait, depuis lors, cinq autres voyages en France dans le but de négocier des traités qui, sans la chute du ministère Freycinet, eussent été développés au Canada, une des principales branches de notre industrie forestière.

Il existe peu d'entreprises, intéressantes la ville ou la province, dans lesquelles il n'ait pris part, payant de sa personne et de son argent.

A maintes reprises, diverses circonscriptions électorales : les comtés de Richelieu, d'Hocheleg, de Beauharnois, lui ont offert mandat de député; il a toujours, jusqu'ici, décliné ces honneurs.

Un commencement de cette année, une députation de la ville St. Jean-Baptiste, et il est domicilié, le prit de se porter sur les rangs pour la charge de maire; il le remercia de l'honneur qu'on lui faisait, mais refusa la proposition.

Pour remplir ces charges, il veut sans doute choisir son heure; ce n'est ni le travail ni la peine qui le rebute.

Membre de l'Association forestière des Etats-Unis, de la Société de géographie commerciale de Paris, il fait aussi partie des Clubs St James et St. Hubert.

Durant les troubles du Nord-Ouest, il s'engagea au Comité de secours pour les volontaires, et son honneur le maire Beaupré et l'Hon. Th. White.

Quant à l'âge de M. G. Drolet, l'on a vu et observé tant d'hommes et tant de choses, l'on est assurément quelque peu curieux, et on a pu le remarquer, notre personnage a touché à tout : à l'enseignement, au commerce, à l'armée et au barreau, à la finance et aux lettres; il a été tout, professeur, commis, soldat, fonctionnaire, voyageur; s'est occupé d'entreprises industrielles, d'agriculture, de spéculations immobilières et de crédit public.

En ces diverses qualités, il n'a fréquenté toutes les classes, s'est mêlé à tous les mondes, conservant toujours et partout, la dignité de son caractère, fier et fier d'être natif et son libre patrie.

CHRONIQUE OUVRIERE.

Qui est coupable ? Un ouvrier, père de famille, Ned Graham, âgé de 45 ans, a été victime hier après-midi d'un accident terrible.

Il travaillait aux abattoirs de l'Ouest, et son occupation consistait à alimenter une machine coupant et pressant du suif. Cette machine, mue par la vapeur, fait 3500 tours à la minute et malheureusement, par suite de circonstances que nous ne saurions malin prêter à cette machine qui lui arracha le bras à la hauteur de l'épaule.

Il y a toujours dans les malheurs de ce genre quelque chose de coupable; quelquefois c'est l'ouvrier qui, habitué au danger, le méprise et manque d'attention; souvent et le dirait presque toujours, c'est la faute du patron, qui ne prend pas les précautions nécessaires à la protection des ouvriers, mais aujourd'hui la responsabilité de ces malheurs retombe presque entièrement sur les membres du gouvernement de la province de Québec.

A la dernière session de notre parlement provincial, M. L. O. Tallon a présenté un bill connu sous le nom d'acte des manufactures de Québec 1885. Ce bill, véritable monument de la bêtise humaine, contient à la section 1, du paragraphe 7 de la section initiale : Mode de tenir les manufactures.

Les courtes, arbres de couche, engrais, roues d'air, tambours et autres parties multiples des moulins, des presses, des sains, chaudières, réservoirs, couriers, auges, conduits d'eau, portes, ouvertures dans les planchers ou des murs, et toutes autres constructions ou places dangereuses, doivent être, ATTAQUÉ QU'ILS POSSIBLE, entourés d'appareils protecteurs.

La loi est longue, elle contient quinze paragraphes; je ne contenterai de dire que tout y est prévu pour son fonctionnement et qu'elle pourvoit à la nomination d'inspecteurs spécialement chargés de surveiller les ateliers.

Cette loi a-t-elle été mise en vigueur ? Et si elle a été mise en vigueur, le fonctionnaire qui a inspecté les ateliers de l'ouest, n'a-t-il reconnu que les machines qu'ils contenaient étaient, autant que possible, entourées d'appareils protecteurs.

Si l'inspecteur existe et que c'est à sa négligence coupable que l'accident est dû, il doit être puni. Si le gouvernement n'a pas mis la loi en force, c'est lui qui doit être tenu responsable des malheurs de ce genre, et ce, à lui qu'incombe le devoir de les réparer.

Un ministre, pas plus qu'un ouvrier, n'a le droit de ne pas exécuter l'ouvrage qu'il s'est chargé de faire contre paiement d'un certain salaire. Lorsque l'ouvrier ne fait pas son devoir, lorsqu'il reçoit son salaire et qu'il ne livre pas son travail, la justice le prend et le condamne. Quelle différence peut-il y avoir entre un ministre provincial et un ouvrier, au point de vue de la loi ?

La loi, elle nous écrase de toutes les façons et elle ne nous protège jamais. Quand par hasard l'une d'elle, meurt malade, content quelque disposition favorable aux travailleurs, on s'empresse de ne pas l'appliquer, et on expose l'ouvrier à la vie des travailleurs, que les dangers inutile qu'ils sont obligés d'affronter pour gagner leur vie, sont presque autorisés par l'apathie coupable du gouvernement.

INSTITUT PRASER. Montréal a vu s'ouvrir cette semaine, pour la première fois depuis sa fondation, une bibliothèque publique.

Ce fait d'une importance capitale ne peut passer inaperçu.

Il y a, que le lecteur assidu de l'ancien Institut Canadien, dont je connais tous les coins et recoins, et dans les salles duquel j'ai travaillé pendant de longues journées, je regrette la disparition complète de cette institution. Avec un peu de bonne volonté, on aurait pu maintenir parmi nous, cette institution française, appelée à rendre de grands services à notre population.

Les événements regrettables qui ont amené sa chute et sa ruine, étaient publiés, son existence était assurée et il est évident, avec un peu d'énergie et de bonne volonté de la part du public, de faire revivre les beaux jours de l'Institut.

J'ai peur que dans les circonstances présentes, cette belle bibliothèque ne soit pas entreprenue, au point de vue de la nouveauté des publications, comme elle devrait l'être. La partie littéraire de l'Institut est amplement suffisante quant à présent, sa partie industrielle, économique et scientifique, laisse quelque peu à désirer. Une faible somme bien employée suffirait à mettre ces départements au niveau des besoins des classes laborieuses, mais cette somme pourra-t-elle l'avoir, alors que l'élément français n'a aucun contrôle dans la direction.

Je crois que nous avons plus donné que nous ne recevons jamais. Mais si nous voulons avoir des droits à demander quelque chose, et nous en avons car notre rapport est de beaucoup plus considérable que celui de l'Institut Praser, il faut de toute nécessité, en allant en faute à la bibliothèque, prouver que nous savons reconnaître l'utilité d'une telle institution.

Le local nous n'est pas favorable, le sol, le reflux momentané de laisser sortir les livres, même ceux qui ne sont pas et qui ne peuvent pas être classés parmi les livres de référence, nous est également pratique, mais tout cela ne doit pas nous empêcher de continuer à nous occuper de nos livres, et aussi longtemps que nous pourrions le faire. Je reviendrai, du reste, sur cette question importante.

JEAN BAPTISTE GAGNEPÉTTI.

Amplificateur du Son de Viger arguant le son et la vibration des Flauto, Orgues et Harmoniums.

SAISON DE 1885-86 LA COMPAGNIE ROBES DE BUFFLE DU NORD-OUEST

COMPAGNIE DES ROBES DE BUFFLES DU NORD-OUEST 1682 et 1684 RUE NOTRE-DAME

LES FOURNAISES DE GLENDINNENG.

LES POELES DE GLENDINNENG

LE LEADER LE LEADER LE LEADER

LE CARNIVAL

POELES! POELES! MORCEAUX POUR LES REPARER.

LEADER DE GLENDINNENG

DEPARTEMENT DE DETAIL Bottines, Souliers et Pantouffles

J. & T. BELL Fabricants et Marchands de Chaussures.

SOMMIER METALLIQUE A RESSORTS

De WILDER

LE SOMMIER OUVERT

LE SOMMIER Plié

H. A. WILDER & CIE, 404 RUE ST. JACQUES MONTREAL

PROF

St. Hy

Nous ay...

Cotea

Une Co...

Grand c...

Grande...

VOULON...

Le Corr...

Le man...

L'écleme...

C'est le...

Un am...

—Vous...

—Ah! b...

—C'est...

—En l...

—Oh! j...

—D'aut...

